

**2ème
degré**

MUTATIONS 2026 - Maîtres contractuels

Demande d'inscription au mouvement

INTER ACADEMIQUES

Cadre réservé à la CAE

Dossier n° :

Codification

Identité du demandeur Civilité :

Nom :		Prénom :	
Nom de jeune fille :		Date naiss. :	
Adresse :			
	Commune :		Code postal :
Téléphone fixe :		Téléphone portable :	
Adresse électronique :			
Discipline de CONTRAT :		Option :	
Autres disciplines pouvant être enseignées :			

Situation administrative.

<input type="checkbox"/> date du contrat définitif		<input type="checkbox"/> date contrat provisoire	
<input type="checkbox"/> autre situation (réintégration, disponibilité, congé) depuis le			
Echelle de rémunération :		Echelon :	

Ancienneté de service, d'enseignement, de direction ou de formation dans l'Enseignement privé sous contrat et dans l'Enseignement public (Article 5.5.2)	
--	--

Etablissement principal : Nom :			
Adresse :		Académie :	
Commune :		Code postal :	
Téléphone :		Fax :	

Spécialités enseignées	Collège	L.P.	L.E.G.	L.T.	Post-Bac	Total

Motif de la demande.

<input type="checkbox"/> impératifs familiaux	<input type="checkbox"/> raisons médicales	<input type="checkbox"/> vie religieuse
<input type="checkbox"/> autres raisons :		

Joindre à votre dossier toutes les pièces justifiant le motif de votre demande

VŒUX*

Je souhaite une mutation dans les académies suivantes, par ordre de priorité :

Ordre	ACADEMIE	Tous dpts	Départem. 1	Départem. 2	Départem. 3	Départem. 4
1						
2						
3						
4						

<input type="checkbox"/> à temps complet	<input type="checkbox"/> à temps partiel	Nombre d'heures souhaité :	
Autres précisions :			

A :		Signature du maître :	
Le :			

Reçu et remis copie à l'enseignant le :		Signature	
		du chef d'établissement :	

Transmis par la CAE de :		A la CAE de :	
--------------------------	--	---------------	--

Proposition de codification :		Signature du président	
Le :		de la CAE	

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE POURRONT PAS ETRE EXAMINES PAR LA CAE.

CNE2/2025.1346c

*Voeux : Le nombre de vœux peut être supérieur à 4.

N°	Département	Académie
01	Ain	Lyon
02	Aisne	Amiens
03	Allier	Clermont-Ferrand
04	Alpes-de-Haute-Provence	Aix-Marseille
05	Hautes-Alpes	Aix-Marseille
06	Alpes-Maritimes	Nice
07	Ardèche	Grenoble
08	Ardennes	Reims
09	Ariège	Toulouse
10	Aube	Reims
11	Aude	Montpellier
12	Aveyron	Toulouse
13	Bouches-du-Rhône	Aix-Marseille
14	Calvados	Normandie
15	Cantal	Clermont-Ferrand
16	Charente	Poitiers
17	Charente-Maritime	Poitiers
18	Cher	Orléans-Tours
19	Corrèze	Limoges
20	Corse-du-Sud	Corse
21	Haute-Corse	Corse
21	Côte-d'Or	Dijon
22	Côtes-d'Armor	Rennes
23	Creuse	Limoges
24	Dordogne	Bordeaux
25	Doubs	Besançon
26	Drôme	Grenoble
27	Eure	Normandie
28	Eure-et-Loir	Orléans-Tours
29	Finistère	Rennes
30	Gard	Montpellier
31	Haute-Garonne	Toulouse
32	Gers	Toulouse
33	Gironde	Bordeaux
34	Hérault	Montpellier
35	Ille-et-Vilaine	Rennes
36	Indre	Orléans-Tours
37	Indre-et-Loire	Orléans-Tours
38	Isère	Grenoble
39	Jura	Besançon
40	Landes	Bordeaux
41	Loir-et-Cher	Orléans-Tours
42	Loire	Lyon
43	Haute-Loire	Clermont-Ferrand
44	Loire-Atlantique	Nantes
45	Loiret	Orléans-Tours
46	Lot	Toulouse
47	Lot-et-Garonne	Bordeaux
48	Lozère	Montpellier
49	Maine-et-Loire	Nantes
50	Manche	Normandie

N°	Département	Académie
51	Marne	Reims
52	Haute-Marne	Reims
53	Mayenne	Nantes
54	Meurthe-et-Moselle	Nancy-Metz
55	Meuse	Nancy-Metz
56	Morbihan	Rennes
57	Moselle	Nancy-Metz
58	Nièvre	Dijon
59	Nord	Lille
60	Oise	Amiens
61	Orne	Normandie
62	Pas-de-Calais	Lille
63	Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand
64	Pyrénées-Atlantiques	Bordeaux
65	Hautes-Pyrénées	Toulouse
66	Pyrénées-Orientales	Montpellier
67	Bas-Rhin	Strasbourg
68	Haut-Rhin	Strasbourg
69	Rhône	Lyon
70	Haute-Saône	Besançon
71	Saône-et-Loire	Dijon
72	Sarthe	Nantes
73	Savoie	Grenoble
74	Haute-Savoie	Grenoble
75	Paris	Paris
76	Seine-Maritime	Normandie
77	Seine-et-Marne	Créteil
78	Yvelines	Versailles
79	Deux-Sèvres	Poitiers
80	Somme	Amiens
81	Tarn	Toulouse
82	Tarn-et-Garonne	Toulouse
83	Var	Nice
84	Vaucluse	Aix-Marseille
85	Vendée	Nantes
86	Vienne	Poitiers
87	Haute-Vienne	Limoges
88	Vosges	Nancy-Metz
89	Yonne	Dijon
90	Territoire de Belfort	Besançon
91	Essonne	Versailles
92	Hauts-de-Seine	Versailles
93	Seine-Saint-Denis	Créteil
94	Val-de-Marne	Créteil
95	Val-d'Oise	Versailles
971	Guadeloupe	Guadeloupe
972	Martinique	Martinique
973	Guyane	Guyane
974	La Réunion	La Réunion
976	Mayotte	Mayotte

Les territoires d'Outre Mer ne relèvent pas de l'accord sur l'organisation de l'emploi